

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
SAINT VINCENT D'OLARGUES
en date du 22 septembre 2016**

Présents : MM. FONTES Bernard (Maire)

M. MENAUT Jean-Claude – Mme GASTESOLEIL Anne – M. MENNESSON Gilbert (Adjoint au Maire)

MM. RABOU Roger - AZEMA Jean (Conseiller Municipal)

Mmes MOLINARI Lucile - BARTHES Patricia - FONTES Viviane (Conseillères Municipales)

Absente excusée : Mme ROUANET Gisèle (Conseillère Municipale)

Madame GASTESOLEIL Anne a été nommée secrétaire de séance.

En application de l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance est ouverte à 18 heures par M. FONTES Bernard (Maire) qui remercie par un mot de bienvenue toutes les personnes présentes dans la Salle du Conseil.

Prenant l'ordre du jour de la convocation de ce jour, Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière séance en date du Conseil Municipal du 28 juillet 2016 qui est unanimement approuvé.

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité établi par Monsieur le Président de la Communauté de Communes Orb-Jaur au titre de l'année 2015. Ce document peut être consulté en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Monsieur le Maire expose les compétences obligatoires et facultatives définies sur proposition préfectorale pour la Communauté de Communes Orb-Jaur. A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal propose une évolution des compétences qui soit de nature à unifier les compétences des trois intercommunalités actuelles appelées à fusionner au 1^{er} janvier 2017.

A l'unanimité des présents, il est décidé d'adhérer à la nouvelle convention collective en matière de médecine préventive pour les agents territoriaux proposée aux collectivités du Département par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault qui tend à optimiser le fonctionnement du service au bénéfice des entités adhérentes.

A la demande des services du Centre des Finances Publiques de LAMALOU LES BAINS, Monsieur le Maire expose les ajustements à opérer aux prévisions budgétaires arrêtées lors du vote du budget primitif 2016 tant pour le budget principal que pour le budget annexe afin d'être en adéquation avec les dépenses réellement engagées. Les virements de crédits sollicités sont unanimement adoptés pour les deux budgets.

Monsieur le Maire expose la nécessité de réaliser deux nouveaux réservoirs d'alimentation en eau potable pour les Hameaux de JULIO et du CROS ainsi que la nécessité de mettre en œuvre un plan d'action pour la réduction des fuites sur les réseaux notamment aux Hameaux de VIOLGUES et du CROS.

Pour cela, il est unanimement convenu d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation en vue de retenir un cabinet d'études chargé de chiffrer le coût des travaux à mettre en œuvre et de préparer la procédure de marché public nécessaire à la réalisation de ce projet. Il lui est également donné pouvoir en vue de solliciter à cet effet les aides financières les plus élevées possibles auprès des divers financeurs publics potentiels.

Suite à la démission d'Emilie SOUYRI (Conseillère Municipale) consécutive à son déménagement hors de la région, il est procédé à une réattribution des attributions qui lui avaient été confiées, à savoir :

- Déléguée titulaire au Syndicat Intercommunal des Ecoles d'OLARGUES :

Viviane FONTES

- Délégué suppléant à la Communauté de Communes Orb-Jaur pour les commissions tourisme et enfance jeunesse : Jean AZEMA

- Référente pour les Hameaux de PRADELS et de CAMPROGER : Viviane FONTES

Monsieur le Maire rappelle l'obligation pour la commune de présenter un dossier d'aménagement des locaux communaux accueillant du public pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite. Il est unanimement convenu de solliciter une dérogation concernant l'église, la bibliothèque et l'agence postale communale du fait de la configuration des lieux. La mise en place d'une plate-forme élévatrice ayant été effectuée pour l'accès aux locaux de la Mairie, il est convenu de présenter un dossier pour la salle polyvalente et le jardin du souvenir. Les travaux à réaliser consisteront notamment à aménager des emplacements de stationnement réservé, des accès fléchés et sécurisés ainsi que des toilettes adaptées. Des aides financières seront sollicitées afin de limiter le coût de ces opérations rendues obligatoires par la loi pour les finances communales. Par ailleurs, la population va être invitée par voie d'affiches à présenter des propositions quant aux aménagements pouvant être réalisés à cet effet.

Monsieur le Maire rappelle que des affiches viennent d'être mises en place sur les différents panneaux municipaux pour attirer l'attention de la population sur les risques encourus en cas de piqure de tique et sur le comportement à adopter en cas d'épisode pluvieux de type cévenol.

Il est unanimement décidé de délibérer en vue de s'opposer à l'implantation de compteurs électriques communicants de type « Linky » sur le territoire communal.

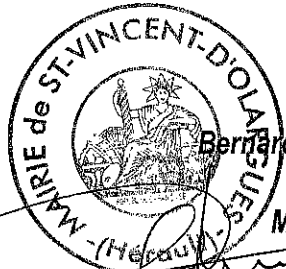
Considérant la fin des tarifs électriques réglementés applicables aux personnes publiques au 1^{er} janvier 2017, il est unanimement décidé d'adhérer au groupement de commandes pour « la fourniture et l'acheminement de l'électricité, de gaz naturel et autres énergies et la fourniture de services associés » constitué par le Syndicat Départemental d'Energies de l'Hérault dénommé « Hérault Energies » sur la base de la convention proposée en vue de faciliter les opérations de mise en concurrence et d'obtenir de meilleurs prix du fait sous l'effet de la mutualisation. Il est à noter qu'une collectivité membre du groupement ne s'acquitte des frais inhérents au fonctionnement que si elle devient partie prenante aux accords-cadres et marchés subséquents passés par le coordonnateur.

La dernière tranche de remplacement des lampes d'éclairage public communal va être mise en œuvre dans les Hameaux de VIOLGUES et de CAMPROGER. Une consultation a été lancée. L'ouverture des plis par la Commission d'Appel d'Offres est prévue pour le 09 octobre prochain.

Monsieur le Maire indique qu'à l'approche de la date de fin du contrat d'assurance en cours pour le patrimoine communal, il a procédé à une mise en concurrence des prestataires potentiels. A garanties égales avec celles du contrat actuel, une offre concurrente permettrait à la commune d'économiser 600 € sur le montant des primes annuelles. Il est donc unanimement décidé de dénoncer la convention actuelle pour souscrire un nouveau contrat avec la Compagnie SMACL Assurances prenant effet au 1^{er} janvier 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20 heures 40.

Fait à SAINT VINCENT D'OLARGUES, le 22 septembre 2016


Bernard FONTES
Maire